

A la Une...

Travaux du lac ... Le nouveau déversoir en fonction !



Cruée de cette fin novembre 2012 : le second déversoir laisse échapper une lame d'eau de 10 cm sur 16 m de largeur au moment où le déversoir d'origine laisse filer une lame d'eau de 40 cm d'épaisseur sur une largeur de 6 m.

Il n'aura pas fallu attendre longtemps après le départ de l'entreprise chargée des travaux pour voir la mise en service effective du nouveau déversoir !... Les fortes pluies de cette fin novembre ont entraîné une crue de l'Aigue-Noire (8m^3 / seconde environ). Le lac, pourtant vide au début de l'épisode pluvieux, s'est rapidement rempli, entraînant la mise en service de l'ancien déversoir puis, le niveau du lac augmentant d'encore 40 cm, la mise en charge du nouveau déversoir.

Les constatations faites ont montré le parfait fonctionnement de celui-ci ainsi que la parfaite restitution des eaux à la rivière par le chenal enroché prévu à cet effet.

Rappelons que la réalisation de ce second déversoir a été imposée à la Commune par les services préfectoraux pour des raisons de sécurité et a coûté plus d'un million d'euros Hors Taxes. Les deux déversoirs travaillant de concert permettraient l'écoulement des eaux calculé pour une crue extraordinaire de plus de $120\text{ m}^3/\text{s}$ (risque annuel de 1 sur 10 000) sans submersion de la digue et donc sans danger de rupture de celle-ci, rupture qui pourrait se révéler bien sûr catastrophique pour les zones situées en contrebas.

Monsieur Marcel Bachasson, maire, MM. Serge Second, René Choc, Roland Chancrin, adjoints, Mme Jocelyne Derocles, adjointe, M. Daniel Postic, conseiller délégué, et les membres du Conseil Municipal invitent cordialement...

- Le personnel communal,
 - Les présidents et présidentes d'associations,
 - Les chefs d'établissements, d'administrations et d'entreprises ainsi que leurs collaborateurs et personnels,
 - Les agriculteurs, les enseignants, les commerçants, les personnes exerçant des professions libérales,
 - Tous les habitants de la commune,
- à la traditionnelle cérémonie des...**

★ ★ ★ ★ ★
**VŒUX DU
MAIRE
ET
DES ADJOINTS**

*Jeudi 3 janvier 2013
à 18h 30 à la salle des fêtes.*

Les séances du Conseil

Place du Maquis de Chambaran

Le Conseil a validé les propositions de la Commission des Appels d'Offres concernant les travaux d'aménagements prévus sur la Place du Maquis de Chambaran. Les entreprises retenues sont les suivantes :

Terrassement-voirie-réseaux : Groupement SCREG-GACHET pour 238 567,25 € HT

Espace verts : Entreprise LAQUET pour 139 164,20 € HT

Eclairage public : Entreprise SOBECA pour 43 648,50 € HT

A noter que pour des raisons financières, ces travaux ne pourront s'engager qu'avec les premières perceptions des recettes liées au Center-Parcs.

A noter que les travaux de la place du Maquis de Chambaran ont été retenus en tant que tranche ferme, et que les travaux d'aménagement de la place-parking située derrière l'office de Tourisme et les travaux du City-Stade ont été retenus en tant que tranche conditionnelle.

Aménagement d'un sentier au lac

Après les importants travaux de sécurité et d'entretien effectués sur le lac (second déversoir et enlèvement des limons), le Conseil a décidé l'aménagement d'un sentier cheminant le long du lac, côté route de Saint-Antoine. Une subvention a été demandée auprès du CDDRA à ce sujet. Ces travaux seront réalisés en tout début d'année 2013, juste avant la remise en eau du lac prévue courant février 2013.



L'enlèvement de 15 000 m³ de limons au lac : un travail considérable mené sur plus de deux mois et demi.

Projet d'adhésion à l'Etablissement Public Foncier Local

L'EPFL (Etablissement Public Foncier Local) est une structure pouvant apporter son concours aux collectivités pour des questions foncières. Le Conseil étudie la possibilité d'obtenir sa collaboration pour les terrains communaux prévus pour les lotissements « Terrasse Galaure » et « Balcons du lac ». Il est nécessaire de contacter au préalable la société European Homes avec laquelle la commune a déjà signé un compromis. Une adhésion à l'EPFL étant nécessaire, il est également opportun de vérifier quelle collectivité doit adhérer : Commune ou Communauté de Communes.

Enquête publique du SCOT

L'enquête publique du Schéma de Cohérence Territoriale a été renvoyé aux communes adhérentes. Un imposant dossier compilant les résultats de l'enquête publique reste à la disposition des conseillers municipaux et du public.

Projet d'un nouveau commerce local

Le Conseil a été sollicité par une société de distribution alimentaire. Celle-ci souhaite créer grâce à l'implantation de Center-Parcs — et sous condition de sa réalisation — une nouvelle surface de vente dont la superficie ne dépassera pas les 1 000 m². Le conseil municipal étudiera cette possibilité d'implantation et consultera l'association des commerçants.

Un foncier d'environ 10 000 m² serait nécessaire sur l'espace d'activités des Mollières, auquel viendraient s'ajouter environ 9 000 m² pour la construction d'un nouvel EHPAD, projet prévalidé par le Conseil d'Administration de l'établissement.

Divers aménagements connexes pourraient être réalisés : parking commun commerce / EHPAD, cheminement piéton vers le village, lien direct pour véhicules légers depuis la place de l'église.

Devenir de l'ancien Collège

Le Conseil se penche de nouveau sur le devenir des bâtiments de l'ancien collège. Plusieurs projets qui avaient été envisagés ont été abandonnés ou sont difficiles à réaliser (utilisation par l'IME, création d'un Collège pour jeunes autistes). Le Conseil privilégiera à priori l'utilisation entière des bâtiments pour une seule et même entité.

Crèche Multi-Accueil de Roybon

Le permis de construire de ce projet dont le Maître d'Ouvrage est la Communauté de Communes Bièvre-Chambaran a été signé et les appels d'offres ont été fructueux. Une première réunion des entreprises retenues aura lieu à Roybon début janvier 2013. Les travaux pourront commencer au 1^{er} trimestre 2013.

Véhicule publicitaire

Le Conseil a validé le renouvellement des annonces pour la voiture publicitaire auprès de la société Info-Com, pour la troisième reprise et pour 2 ans, soit 6 ans au total. Une réception sera organisée au printemps pour remercier toutes les sociétés ayant contribué au financement du véhicule par la pose d'annonces publicitaires depuis le début de l'opération. Un Agenda 2013 a été commandé auprès de la même société (Info-Com). Il est également financé par des annonces publicitaires et sera distribué auprès de tous les habitants de la Commune.



Déneigement avec le nouveau mini-tracteur communal équipé d'une lame et d'une saleuse auto-chargeuse lors de l'épisode neigeux du début décembre 2012.

Ce tracteur de petit gabarit permet le travail dans les ruelles et voies étroites du village.

L'INTERCOMMUNALITE



Le SICTOM a fait le choix de mettre en place une unité de traitement avant enfouissement des ordures ménagères. Depuis septembre 2012, une Unité de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers (UTVDM) assure donc un pré-traitement du contenu des poubelles « ordinaires ». Le traitement mécanique élimine une partie des déchets non biodégradables et le traitement biologique permet — avant enfouissement — de traiter et de stabiliser par dégradation aérobie (en présence d'air) la matière organique contenue dans les déchets.

Ce procédé permettra au SICTOM de prolonger la durée de vie de l'installation de stockage puisque les casiers du Centre d'Enfouissement se rempliront moins vite, dans le respect des préconisations fixées par le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de l'Isère. Il permettra aussi de réduire la production de lixiviats et de biogaz, deux sous-produits liés à l'enfouissement des ordures ménagères. La directive européenne sur les décharges qui fixe les objectifs de réduction de la mise en décharge des déchets biodégradables (2015 : 35% de déchets fermentescibles enfouis contre 75% en 2005) sera également respectée.

Malheureusement, cette bonne gestion des déchets issus des poubelles « ordinaires » est gênée par la présence de déchets indésirables qui devraient normalement trouver leur place en déchèterie.

Il est donc rappelé aux usager que les déchets suivants (exemples d'objets trouvés à la réception de l'unité de traitement) sont refusés dans la collecte des ordures ménagères...



Machine à laver, pièces de bois, aspirateurs, ferrailles, pièces automobiles, gros cartons, vélos, poussettes, équipements informatique, pneus...

Tous ces objets ont été trouvés à l'issue de la collecte des ordures ménagères. La présence de ces « indésirables » ne facilite pas le bon fonctionnement du centre de prétraitement des ordures...

Leur place est en déchèterie.

Et n'oublions pas les autres déchets à recycler

(Tous les déchets triés doivent être dépourvus de leur sur-emballage.)



CONTAINER JAUNE

Tous les emballages en carton, métal et plastique...
(sauf les films plastique à mettre dans la poubelle ordinaire)



CONTAINER BLEU

Rien d'autre que du papier !...
(après avoir enlevé les films plastiques pouvant les emballer !)



CONTAINER VERT

Les pots, bocaux et bouteilles en verre...
(dépourvus des capsules et bouchons...)



LA VIE COMMUNALE

Inscriptions sur les listes électorales

- Si vous êtes arrivés sur la Commune de Roybon au cours de l'année 2012...
- Si vous avez acquis la nationalité française en 2012...
- Si vous avez eu 18 ans au cours de l'année 2012...
- Si vous êtes étranger ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne...

→ **Vous devez vous inscrire sur les listes électorales.**

Merci de bien vouloir venir retirer au Secrétariat de Mairie de Roybon l'imprimé d'inscription puis de le retourner au Secrétariat pour le 31 décembre 2012 au plus tard.

Manifestations de soutien aux associations pour la jeunesse...

Format-Foot Bièvre-Valloire organisera prochainement deux manifestations :

- **Le dimanche 20 janvier 2013** : traditionnel loto au gymnase de Viriville. De nombreux lots seront à gagner (tablette tactile, nettoyeur vapeur, groupe de démarrage, électroménagers, articles de sport, bons d'achat etc...).

Vente des cartons à partir de 14h, début du loto à 14h30.

A cette occasion, buvette et petite restauration vous seront proposées.

- **Le samedi 16 février 2013 : Repas dansant (choucroute)** à la salle des fêtes de Marcollin.

Pour plus de renseignements contacter :

Roland Thibaud au 06 77 59 77 91

Alain Philibert au 06 01 75 67 60

Le Sou des Ecoles de Roybon, après le succès de son Marché de Noël et de sa vente de bourriches d'huitres pour les fêtes de fin d'année, proposera son traditionnel loto...

- **Le dimanche 20 janvier 2013** : en après-midi au gymnase de Roybon. Comme chaque année, de nombreux lots seront à gagner. Buvette et parts de gâteaux confectionnés par les mamans vous seront proposées.

Des cartons sont déjà mis en vente. Les écoliers vous les proposent (2,50 € le carton). Faites-leur bon accueil !

MENTIONS LEGALES

Responsable de publication : Marcel Bachasson , Maire.

Rédaction et mise en page : Commission Municipale.

Impression : Secrétariat.

Téléphone : 04.76.36.21.79 – **Télécopie** : 04.76.36.27.48

Courriel: secretariat.mairie@roybon.fr – **Site** : www.roybon.fr

PROCHAINE PARUTION

prévue pour février 2012

Agenda / événements

Janvier 2012

Jeu. 3 Vœux du Maire à 18h 30 Commune
Sam. 19 Matinée Diots Amicale Pompiers

Février 2013

Sam.2 Après-midi Tarots Café des Pêcheurs
Dim. 17 Loto Sou des Ecoles
Dim. 24 Boudins à la chaudière ACCA
Mer. 27 Repas club Club Hte Galaure

Mars 2013

Sam. 9 Matinée Boudins C. Fêtes Montfalcon
Sam. 9 Rassemblement Nat^{al} ACCA
Dim. 10 Rassemblement Nat^{al} ACCA
Mar. 19 Cérémonie (Algérie) FNACA
Sam. 23 Repas dansant Montfalcon France

Avril 2013

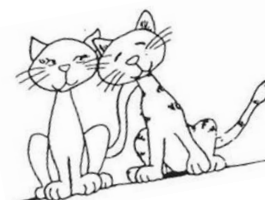
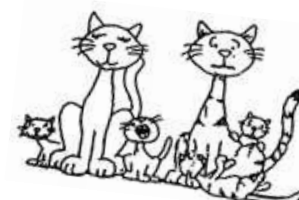
Sam.6 Soirée Théâtrale Bibliothèque
Mer. 10 Repas grenouilles Club Hte Galaure
Dim. 14 Grande Braderie Emmaüs
Dim. 28 Journée Déportation FNACA

Ramassage des ordures ménagères

Mois	Village	Campagne
DECEMBRE	Les mardis et vendredis Mais lundis 24 et 31/12	Les vendredis
JANVIER	Les mardis et vendredis	Les vendredis
FEVRIER	Les mardis et vendredis	Les vendredis

! ATTENTION !
!!! RAPPEL !!!

A compter du 1^{er} janvier 2013, les services municipaux captureront les chats errants et, en l'absence d'identification, ces animaux seront stérilisés.



Respectez vos voisins !
Notez les horaires
d'utilisation des engins bruyants !

➤ Les jours ouvrables de 8h 30 à 12h
et de 14h à 19h 30.

➤ Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.

➤ Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.